208679.

ABC DU NETTOYAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Chesnot
Rue des Métiers
35160 Breteil
412 849 432 RCS Rennes

Le 10 OCT. 2008
Dépôt N°97B554

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, et le trente et un juillet à douze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire

sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandé adressée le 23 juin 2008.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

– Madame BLONDEAU Natacha, propriétaire de cent vingt parts
ci 120 parts

– Madame SAILLANT Annette, propriétaire de cent vingt parts
ci 120 parts

– Monsieur SAILLANT Alex, propriétaire de cent trente cinq parts
ci 135 parts

– Monsieur SAILLANT Mickaël, propriétaire de cent vingt cinq parts
ci 125 parts

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur SAILLANT Alex préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents et représentés, possèdent 500 parts sociales, soit plus des trois quarts des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Il rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est des trois quarts parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

MS
BN

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte en raison de la démission de Monsieur SAILLANT Alex, de ses fonctions de gérant décide de nommer en qualité de nouveaux Gérants, à compter du 1er août 2008 :

Monsieur SAILLANT Mickaël, demeurant 23 rue Barenton 35160 Breteil, pour une durée illimitée.

Madame BLONDEAU Natacha, demeurant 21 rue des Pruneliers 35160 Breteil, pour une durée illimitée.

Monsieur SAILLANT Mickaël et Madame BLONDEAU Natacha, Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance